

## **AVIS PUBLIC**

# **VILLE DE MONTRÉAL**

## **ORDONNANCES**

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 4 août 2021, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) :

### **Ordonnance relative à l'autorisation de garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (5)**

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 10 août 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat